



ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES DU QUÉBEC
QUEBEC ENGLISH SCHOOL BOARDS ASSOCIATION

CCE – 010M
C.P. – P.L. 23
Instruction
publique

***Mémoire de
l'Association des commissions scolaires anglophones
du Québec (ACSAQ)***

présenté à la

***Commission de la culture et de l'éducation
de l'Assemblée nationale***

sur

***le projet de loi n° 23, Loi modifiant la Loi sur l'instruction
publique concernant certains services éducatifs
aux élèves âgés de moins de cinq ans***

Avril 2013

COMMENTAIRES AU SUJET DU PROJET DE LOI 23

L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) se réjouit de cette opportunité d'offrir ses commentaires au sujet du projet de loi 23 et de l'initiative ministérielle qui l'anime, soit la création d'un programme de maternelle 4 ans temps plein dans chacune des 69 commissions scolaires du Québec. Nous sommes particulièrement heureux de faire cette présentation de concert avec nos partenaires de gestion, l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires anglophones du Québec (ADGCSAQ).

Premièrement, nous désirons manifester notre appréciation à la ministre et à son gouvernement d'avoir accordé une priorité à la stratégie d'intervention précoce, et ce, dès le discours inaugural, malgré une conjoncture économique difficile. Nous devons, sans plus tarder, offrir à nos enfants la meilleure opportunité possible pour qu'ils puissent réaliser leur potentiel et ainsi devenir des citoyens du monde productifs. Des choix importants, même s'ils encourrent de nouvelles dépenses, doivent se faire. D'une même voix, l'ACSAQ et l'ADGCSAQ désirent souligner le fait que nous supportons cette approche.

Notre intérêt pour l'intervention précoce remonte à 2007. Déjà, à cette époque, l'ACSAQ était fière d'initier sa propre étude de faisabilité au sujet de la prématernelle. Nous l'avons alors partagée avec le gouvernement en place et, à nouveau avec le gouvernement actuel, parce que nous sommes convaincus que le Québec doit, dans un avenir rapproché, faire preuve de leadership et rendre de tels services disponibles pour tous. L'ACSAQ et ses Directeurs généraux ont participé au comité MELS-Réseau des commissions scolaires, visant à mettre en place ces premiers 69 groupes de maternelle 4 ans à temps plein pour l'année scolaire 2013-2014. Nous avons pu y consulter plusieurs études qui font la preuve de la valeur inestimable de l'intervention précoce en éducation des enfants, particulièrement dans le cas de ceux provenant de milieux défavorisés. Ces services de prématernelle vont certainement aller dans le sens de l'engagement que nous, Québécois, avons pris de s'attaquer au décrochage scolaire, un problème qui nous concerne tous. Notre réseau d'écoles publiques anglophones constate d'ailleurs d'importants progrès en cette matière et nous avons identifié l'intervention précoce comme étant une étape clé.

Cela dit, nous désirons tout de même soulever un certain nombre de questions et de préoccupations pressantes qui devront être abordées si nous voulons que nos commissions scolaires puissent offrir de manière efficace une première série importante de programmes qui va préparer le terrain pour l'expansion du réseau prématernelle des années à venir.

Permettez-nous donc d'exprimer les réflexions suivantes :

- En ce qui concerne l'approche pédagogique du programme de prématernelle 4 ans, l'ACSAQ a noté dans sa propre étude de faisabilité que : « les programmes

devraient être fondés sur le jeu et l'exploration et non pas sur une approche didactique, et que le concept de l'équilibre des activités physiques, socio-émotives, communicatives et intellectuelles est important, de même qu'un mélange d'activités initiées par les adultes et d'autres par les enfants.... » L'avis important publié par le Conseil supérieur de l'éducation en août dernier souscrit à cette approche.

Sachez que nous tenons à préciser que nous réitérons cette prise de position dans le but d'exprimer notre conviction que ce programme est et doit être différent de celui des services de garde en milieu scolaire. La valeur éducative du jeu, l'importance cruciale du lien avec l'enseignant qui maîtrise à la fois les stades de développement de la petite enfance et les aptitudes à acquérir pour optimiser les apprentissages scolaires à venir, sont d'importants gages de succès et nous y souscrivons.

- Nous sommes heureux de noter, à l'article 224.1 du projet de loi, une modalité au sujet des services et du soutien aux parents des élèves de ces classes de prématernelle. Nous sommes impatients d'en savoir plus à ce sujet compte tenu du lien à créer avec ces derniers dès l'inscription de leur enfant dans un tel programme.
- Nous avons également des questions importantes et concrètes au sujet de la manière que ces services vont être organisés, financés et évalués, de même qu'en ce qui a trait au personnel désigné pour rendre les services. Chacune de ces questions est pressante, étant donné qu'il ne reste qu'environ quatre mois avant la rentrée scolaire de 2013. Les règles budgétaires publiées récemment prévoient le financement individuel pour un groupe jusqu'à 18 élèves par commission scolaire. Plusieurs de nos commissions scolaires, comme vous le savez, desservent un territoire immense et peu peuplé. Que va-t-il se passer si une école donnée, ayant un indice de défavorisation de 9 ou 10, ne peut rassembler un groupe de 18 élèves, mais seulement 9? Comment cette école va-t-elle prévoir le personnel adéquatement et appuyer un tel service basé sur un financement uniquement basé sur un montant par élève? Ne serait-il pas plus approprié d'offrir un financement de base, suivi d'une allocation par élève? Nous nous demandons quand nous connaissons les paramètres en ce qui a trait à la charge de travail des enseignants de ces classes. Madame la ministre, ces petits enfants qui proviennent de milieux défavorisés, et qui débutent la prématernelle à temps plein, auront besoin de soutien. Le seul financement par élève ne saurait couvrir les dépenses en services complémentaires pour soutenir ces élèves. Les règles budgétaires font présentement l'objet d'une consultation, et donc nous vous exhortons d'examiner

ces questions et de vous assurer de prendre en compte la réalité de nos écoles rurales soit prise en considération, particulièrement en ce qui a trait aux défis potentiels de trouver un groupe de 18 élèves pour former un seul groupement. Nous voulons être prêts pour bien accueillir ces nouveaux venus et leurs familles dans nos écoles. L'échéancier est serré et votre considération des enjeux soulevés fera toute la différence.

- Nous devons aussi exprimer notre malaise face au défi imposé aux commissions scolaires d'identifier et de solliciter les élèves sur la base de leur milieu socio-économique à eux et non celui de l'école pour cet unique groupe par commission en vue de la prochaine année scolaire. Ce défi est encore plus difficile pour nos écoles qui desservent un très grand territoire. Il est regrettable que des familles éligibles seront probablement confuses par les conditions et restrictions d'admissibilité, et par le fait que beaucoup d'enfants qui pourraient bénéficier de ce service ne pourront y avoir accès.
- Nous sommes d'avis que ces premiers 69 groupes de maternelle 4 ans à l'école publique doivent n'être qu'un début. Il sera essentiel toutefois que les commissions scolaires et le ministère consacrent les ressources et le temps nécessaires pour évaluer chaque étape de l'implémentation de ce programme, de façon systématique et ouverte.

L'ACSAQ et l'ADGCSAQ ont hâte de prendre connaissance de vos questions et de vos commentaires au sujet des préoccupations que nous venons d'exprimer, et aussi de travailler en collaboration avec nos partenaires du ministère. En dépit des obstacles, il est essentiel que ce programme maternelle 4 ans initial garantisse que chaque jeune Québécois de tous les milieux socio-économiques, de toutes les origines et au potentiel varié se voit offrir la meilleure opportunité possible de commencer son apprentissage scolaire avec enthousiasme et curiosité. La cloche va bientôt sonner, madame la Ministre, il faut que nos nouveaux petits élèves puissent apprendre et s'épanouir sur une base égale dans un environnement sûr et sécuritaire, mais il reste encore quelques devoirs à faire avant de pouvoir les accueillir.